FRC 41 27905
Case FRC 23917

RAPPORT

ET PROJETS DE DÉCRETS,

PRÉSENTÉS

AU NOM DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE,

PAR PORTIEZ (de l'Oise),

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Sur la célébration de la fête de la journée du 9 thermidor;

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LA Convention nationale a, par son décret du 2 pluviôse dernier, chargé son comité d'instruction publique de lui présenter un projet de fête pour célébrer l'époque glorieuse du 9 thermidor; je viens, au nom du comité, m'acquitter de cette tâche honorable.

THE NEWBERRY LIBRARY

Ce doit être vraiment un jour de fête pour les amis de l'humanité et de la République, que le jour, où la terreur rentrant dans l'ame des scélérats, le ciel fut enfin absous par le supplice exemplaire des hommes de sang et des dominateurs.

Ce doit être vraiment un jour de fête pour les amis des arts, que le jour où le vandalisme expira enseveli dans le même tombeau que le tyran.

Cette fête, comme toutes les institutions émanées du législateur, doit, pour atteindre le but qu'il se propose, offrir un caractère aussi grave que l'objet en est moral et politique.

La Convention nationale concentrera-t-elle dans l'enceinte de cette salle la célébration de cette fête qui rappelle une des époques les plus importantes de notre étonnante révolution? Telle a été la première question que s'est faite à lui même et que soumet à votre sagesse le comité d'instruction.

Sans doute, citoyens collègues, il convenoit de célébrer dans le sanctuaire des lois la mémoire de notre infortuné collègue; c'étoit à cette place où le plomb mortel l'atteignit; c'étoit à cette tribune, rougie de son sang, que Ferraud, victime de son dévouement pour la représentation nationale, devoit y retrouver l'immortalité dans la mort même qu'il reçut à son poste. Une éloquence douce et persuasive a dû répandre des fleurs sur la tombe de ce martyr de la cause du peuple, et retracer à tous les esprits le tableau de ses vertus. La reconnoissance, ornant cette enceinte de ses guirlandes, a dû, par la réunion des autorités publiques, le concours des bons citoyens, le spectacle d'une cérémonie pompeuse, les accens d'une symphonie touchante, faire oublier, s'il se peut, et les cris séditieux de cette horde de brigands qui souilla cette salle, et les applaudissemens féroces à la vue de la tête sanglante d'un représentant du peuple, le tumulte et l'horreur du siége et des combats dont le lieu des séances de la représentation nationale fut le théâtre, et ces actes, momentanément qualifiés décrets, qui présageoient encore la mort de tant de citoyens.

Le comité a pensé que la Convention ne devoit pas se concentrer dans cette enceinte pour la célébration de cette journée mémorable ; mais il est loin aussi de vous proposer ces processions longues, aussi fatiguantes pour le cortège que pour les spectateurs, et reprouvées également par le goût et la saine politique : il a cherché à éviter les extrêmes. C'est sur les lieux témoins des attentats de la tyrannie ; c'est dans cette cour dans laquelle, le 2 juin, Henriot refusa d'obéir aux ordres de la Convention retenue captive ; c'est dans cette cour où, le 9 thermidor, ce chef des conspirateurs faisoit tourner contre vous les armes destinées à vous défendre ; c'est sur cette place du Carrousel où se rassemblèrent les factieux du premier germinal, où les assassins du premier prairial approchoient déja la mêche de l'amorce du canon dirigé contre la Convention ; c'est sur cette place que la Convention, libre et triomphante, doit se présenter : c'est là que le président doit retracer, dans un discours énergique et simple, les crimes de vos oppresseurs ; c'est là que la barbarie, le despotisme et l'anarchie, figurés par des emblêmes, doivent disparoître dans les flammes expiatoires du bûcher dressé par la main de la liberté.

Représentans du peuple, non loin de ce palais, à l'extrémité de ce jardin, la représentation du peuple français, avilie, opprimée, fut méconnue. Que là, elle paroisse à la fête du 9 thermidor, exerçant la plénitude de ses droits et jouissant de la liberté reconquise ; qu'elle purifie par sa présence cette place, où trop longtemps coula le sang innocent mêlé à celui des conspirateurs ; que désormais le citoyen paisible, accompagné de son innocente famille, cherchant quelques délassemens de ses occupations journalières, ne se condamne plus à ne pas venir sous les allées de ces promenades fameuses, dans la crainte de voir le pavé teint du sang de son semblable ; que, traversant cet emplacement, l'un des beaux de l'Europe, ses yeux ne soient plus affligés par un spectacle déchirant pour les ames sensibles ; que son esprit ne soit plus assiégé par des idées sinistres, ni son cœur fléiri par des souvenirs affreux.

Le comité vous proposera, citoyens collègues, de faire proclamer, sur la place de la révolution ; qu'elle ne servira jamais de lieu d'exécution.

Le procès-verbal des 31 mai et 2 juin renferme des faits notoirement faux. Par exemple, il y est dit que la Convention s'est portée sur la place du Carrousel ; cependant chacun de nous, témoin oculaire, sait que Henriot et ses aides-de-camp se sont opposés, le sabre à la main, à ce que la Convention allât jusqu'à la place du Carrousel. Si la postérité ne connoissoit ces journées que par la teneur de votre procès verbal imprimé, certes elle ne connoîtroit pas la vérité. Que les feuilles de votre procès-verbal de ces journées soient arrachées ; et puisqu'il est vrai de dire que la Convention n'existoit plus de fait au moment où ses délibérations n'étoient plus libres, qu'un exposé historique, fait par une commission nommée à cet effet, soit substitué à ce procès-verbal mensonger.

La simplicité, l'ordre, l'économie, doivent caractériser les fêtes républicaines. Le défaut d'ordre est une des causes qui ont empêché l'effet des cérémonies publiques qui ont eu lieu jusqu'ici.

Cet ordre sera maintenu aujourd'hui par la garde nationale nouvellement organisée, qui doit elle-même être un des ornemens de la cérémonie. Elle est aussi un des enfans de la journée du 9 thermidor, cette garde nationale qui, épurée aujourd'hui d'élémens anarchiques, est un des plus fermes appuis de la représentation nationale. Ils concourront à embellir cette fête avec la garde nationale, ces braves frères de ligne qui ont si vaillamment combattu les satellites des despotes du dehors, comme ils ont contribué à anéantir les conspirateurs de l'intérieur aux jours de prairial. En les appelant à cette cérémonie, vous leur donnerez un témoignage de reconnoissance qui ne peut manquer de produire son effet sur les gardes nationales et les armées de toute la République.

Vous trouverez juste, sans doute, d'appeler les au-

torités constituées de cette commune, qui chaque jour travaillent efficacement au maintien de la tranquillité.

Vous assisterez à cette cérémonie auguste, épouses, veuves avant la mort de vos époux; et vous enfans, orphelins avant la mort des auteurs de vos jours: vous y assisterez vous tous que la tyrannie avoit enfermés dans les prisons; vous que la mort, l'impitoyable mort regardoit déja comme sa proie, et que l'énergie de la Convention a arrachés vivans du sein des tombeaux.

Echauffés par le génie de la République, poëtes, peignez dans vos vers les bienfaits de la liberté, et que vos tableaux fidèles portent encore à nos derniers neveux l'expression de notre haine pour la tyrannie.

Vos instrumens, trop long-temps muets, attestoient le règne de la barbarie; enfans des beaux-arts, célébrez désormais leur triomphe, et que vos chants ne réveillent en nous l'idée de nos maux, que pour réveiller en même temps le sentiment du bonheur.

PROJET DE DÉCRET.

La Convention nationale, en conformité de la loi du 2 pluviôse dernier, portant qu'il sera célébré, dans toutes les communes de la République, une fête à l'occasion du 9 thermidor, décrète :

ARTICLE PREMIER.

La Convention se réunira, le 9 thermidor, à 10 heures du matin, au lieu ordinaire de ses séances.

II.

Les représentans du peuple seront en costume complet.

III.

L'institut de musique exécutera une symphonie en l'honneur de la liberté.

IV.

La Convention se rendra sur la place du Carrousel en traversant la cour. Une décharge d'artillerie annoncera le départ de la Convention.

V.

Là, le président prononcera un discours analogue aux circonstances ; des emblêmes du despotisme et de l'anarchie seront livrés aux flammes ; l'institut de musique chantera le triomphe du peuple et des arts sur la tyrannie et la barbarie.

VI.

Le cortège, passant par l'arcade du Louvre, dit le guichet Marigni, et suivant le quai, se rendra sur la place de la Révolution.

VII.

Une seconde décharge d'artillerie annoncera, des Champs-Elysées, l'arrivée de la Convention nationale sur la place de la Révolution.

VIII.

Le décret portant qu'il ne sera plus fait désormais d'exécution sur la place de la Révolution, y sera lu.

IX.

La Convention retournera au lieu de ses séances par la grande allée des Tuileries.

X.

Les ambassadeurs et ministres des puissances étrangères sont invités à assister à cette cérémonie.

XI.

Les autorités constituées de Paris assisteront à cette cérémonie, chacune avec le costume qui leur est propre.

XII.

Des détachemens de la garde nationale parisienne et des troupes de ligne feront partie du cortège.

XIII.

Les artistes sont invités à concourir, par leurs talens, à l'embellissement de cette fête.

XIV.

La commission exécutive est chargée de l'exécution de la cérémonie, d'en suivre et surveiller les détails.

Autre projet de décret.

La Convention nationale, après avoir entendu le comité d'instruction publique, décrète que les procès-verbaux des 31 mai et 2 juin seront remplacés par un exposé historique, rédigé par une commission nommée à cet effet.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE. Messidor, an 3.